

commission du codex alimentarius



ORGANIZATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-huitième session, Siège de la FAO, Rome, 4 – 9 juillet 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

PARTIE I: INTRODUCTION

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
2. Rapport du Président sur les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité exécutif
3. Rapport des Comités régionaux FAO/OMS de coordination

PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE

4. Amendements au Manuel de procédure
 - a) Amendements au Règlement intérieur
 - b) Autres amendements au Manuel de procédure

PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX

5. Projets de norme et de texte apparentés à l'étape 8 de la procédure (c'est-à-dire ceux soumis à l'étape 5 avec omission recommandée des étapes 6 et 7 et ceux soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée)
6. Avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5
7. Retrait ou annulation de normes et de textes apparentés du Codex en vigueur
8. Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés ainsi qu'à l'interruption d'activités

PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

9. Questions financières et budgétaires - Budget proposé pour 2006/2007
10. Planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius
11. Calendrier proposé pour les réunions du Codex 2005-2007

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.codexalimentarius.net

PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE

12. Suite donnée à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires
 - a) Situation générale
 - b) Examen de la structure du Codex par comités et du mandat des comités et groupes spéciaux du Codex
13. Questions découlant des rapports des comités et des groupes spéciaux du Codex
14. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
15. Projet et fonds fiduciaires FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex
16. Autres questions soumises par la FAO et l'OMS

PARTIE VI: ELECTIONS ET NOMINATIONS

17. Nomination des coordonnateurs régionaux
18. Élection du Président et des Vice-Présidents et élection des membres du Comité exécutif
19. Désignation des pays chargés de nommer les présidents des comités et des groupes spéciaux du Codex

PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS

20. Questions diverses
21. Adoption du rapport

CALENDRIER PROVISOIRE PARTIE I – PARTIE VII

DATE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 4 juillet	1-3, 17, 18, 4-7
Mardi 5 juillet	8-12
Mercredi 6 juillet	12 (suite)-14
Jeudi 7 juillet	15, 16, 19, 20
Vendredi 8 juillet (matin)	(si nécessaire)
Samedi 9 juillet	21 (Adoption du rapport)

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Généralités : À sa cinquante-cinquième session (Rome, février 2005), le Comité exécutif a recommandé que la vingt-huitième session de la Commission dure six jours, pour permettre l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour. Exception faite du point 17 de l'ordre du jour dont l'examen devrait être achevé le jour de l'ouverture de la session, et du point 18, pour lequel le processus d'élection sera ouvert le premier jour de la session et se poursuivra toute la semaine, il est souhaitable que tous les points soient examinés dans l'ordre préétabli.

PARTIE I: INTRODUCTION (Points 1 à 3 de l'ordre du jour)

Conformément à l'article VI.2 du Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour. Conformément à l'article IV.5 du même règlement intérieur, le Comité exécutif fait rapport à la Commission sur les sessions qu'il a tenues depuis la session ordinaire précédente de la Commission. À sa vingt-troisième session (Rome, 1999), la Commission était convenue que les comités régionaux FAO/OMS de coordination devraient eux aussi faire rapport sur leurs sessions à la Commission.

PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE (Point 4 de l'ordre du jour)

La Commission a été invitée à examiner les amendements au Règlement intérieur dont elle a été saisie par le Comité du Codex sur les principes généraux. Pour que des amendements au Règlement intérieur puissent être adoptés, il faut que la majorité des membres de la Commission soient présents et que les deux tiers des suffrages exprimés soient favorables (articles V.6 et XIV.1).¹ Ces amendements n'entrent en vigueur qu'après approbation par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS (Article XIV.1). La Commission est également invitée à examiner d'autres amendements au Manuel de procédure communiqués par le Comité du Codex sur les Principes généraux. Le quorum nécessaire pour que ces amendements puissent être adoptés est le quorum habituel (Article V.6). Ces amendements entrent en vigueur dès l'adoption du rapport de la présente session de la Commission.

PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (Points 5 à 8 de l'ordre du jour)

La Commission est invitée à examiner des projets de normes et de textes apparentés dont elle a été saisie pour adoption par des comités et des groupes spéciaux du Codex: projets soumis à l'étape 8 de la procédure unique pour l'élaboration des normes Codex, projets soumis à l'étape 5 avec omission recommandées des étapes 6 et 7 et projets soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée. La Commission est aussi invitée à confirmer le retrait ou l'annulation de normes et de textes apparentés du Codex en vigueur, comme recommandé par des comités et groupes spéciaux du Codex. Elle est également invitée à approuver des propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés (y compris la modification ou la révision de textes en vigueur) ainsi que des propositions d'interruption d'activité, en tenant compte de l'avis du Comité exécutif formulé dans le cadre de l'examen critique.

PARTIE IV: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET (Points 9 à 11 de l'ordre du jour)

Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS préparent des prévisions de dépense en fonction du programme de travail proposé pour la Commission et ses organes subsidiaires. Ces prévisions, après incorporation des modifications jugées appropriées par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS, à la lumière des recommandations de la Commission, sont ensuite inscrites dans les budgets ordinaires des deux organisations et soumises à l'approbation des organes directeurs appropriés (XII.1). La Commission sera invitée à entériner les prévisions et les recommandations du Comité exécutif relatives à l'établissement du Plan stratégique 2008-2013. La Commission sera également invitée à approuver le projet de calendrier des réunions du Codex pour le prochain exercice.

¹ Le nombre de membres de la Commission étant actuellement de 171, le quorum à atteindre à cette fin est de 86 membres.

PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET QUESTIONS DE NATURE GÉNÉRALE (Points 12 à 16 de l'ordre du jour)

À sa vingt-sixième session (Rome, 2003), la Commission a approuvé un certain nombre de propositions relatives à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires². La Commission sera invitée à prendre note des progrès accomplis à cet égard et à examiner le rapport final des consultants sur la structure du Codex par comités et le mandat des organes subsidiaires. Elle sera également invitée à examiner des questions découlant de sa session précédente et/ou soumises par ses organes subsidiaires. Elle sera informée de la situation en ce qui concerne les relations entre la Commission et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Conformément aux Principes régissant la participation des organisations non gouvernementales internationales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius³, une liste des organisations admises au statut d'observateur sera présentée à la Commission. À sa vingt-cinquième session (session extraordinaire), la Commission a demandé à être tenue informée de l'état d'avancement et des opérations du projet et du fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex. Un rapport de situation lui sera présenté à cet égard. La Commission sera invitée à examiner des questions qui lui seront soumises par la FAO et par l'OMS, notamment le processus consultatif relatif à la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres, ainsi que la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé sur la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé.

PARTIE VI: ÉLECTIONS ET NOMINATIONS (Points 17 à 19 de l'ordre du jour)

Des coordonnateurs régionaux sont nommés par la Commission conformément aux articles III.4 a) et b). L'élection du Président et des Vice-Présidents ainsi que l'élection sur une base régionale des membres du Comité exécutif sont régies respectivement par les articles III.1 et IV.1. Compte tenu de la nature séquentielle du processus d'élection, un calendrier spécifique est établi à cet effet. On trouvera une note explicative détaillée sur la procédure d'élection et le vote dans le document ALINORM 05/28/2. Conformément à l'article X.10 du Règlement intérieur, la Commission est également tenue de désigner des pays chargés de nommer les présidents des comités et groupes spéciaux du Codex (« pays hôtes »).

PARTIE VII: AUTRES QUESTIONS (Points 20 et 21 de l'ordre du jour)

Conformément à l'article VI.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission, le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS peuvent, après communication de l'ordre du jour provisoire, proposer l'inscription à l'ordre du jour de questions spécifiques présentant un caractère d'urgence. Conformément à l'article IX.1 du Règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Commission adoptera le rapport de sa vingt-huitième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.

PROJET DE CALENDRIER POUR L'ÉLECTION DU BUREAU DE LA COMMISSION ET DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

	OUVERTURE DES CANDIDATURES	CLÔTURE DES CANDIDATURES	SCRUTIN SECRET (LE CAS ÉCHÉANT)
Président:	Lundi, 13 heures	Mardi, 12 heures	Mardi, 17 h 30
Vice-Présidents:	Mercredi, 9 h 30	Mercredi, 15 heures	Mercredi, 17 h 30
Membres du Comité exécutif élus sur une base régionale:	Jeudi, 9 h 30	Jeudi, 15 heures	Jeudi, 17 h 30

² Rapport de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius, ALINORM 03/41, par. 149 à 183.

³ Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, quatorzième édition.